

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 23 JUIN 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKI, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme PELTIER représentée par Mme LECOMTE
Mme CHABANEAU représentée par Mme CROUÉ
M. COEURET représenté par M. DENIS
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du 5 mai 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de dissimuler les réseaux aériens de la rue des Pinsons dans son tronçon situé entre la rue des Cendrilles et l'avenue de Rochefort,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de solliciter le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

- d'approuver la procédure de marché négocié menée en vue de l'attribution du marché relatif à la construction de vestiaires rugby au stade Matet sous forme de bâtiment « clés en main »,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise I.M.C. de Rochefort du Gard pour un montant estimé à 373 558,64 € TTC option auvent comprise,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire à la réalisation de ce projet,
- d'imputer les dépenses au budget communal

- d'approuver, dans le cadre de la rénovation des Voûtes du Port, les projets d'avenant n° 1 aux marchés conclus avec les entreprises :

- EUROVIA pour le lot n° 1 « voirie, réseaux et divers »
pour un montant de 57 833,92 € TTC
ce qui porte le montant initial du marché de 885 011,36 € TTC
à **942 845,28 € TTC**

- PITEL pour le lot n° 2 : « ouvrage de génie civil, promenade deck et pergolas »
pour un montant de 100 089,03 € TTC
ce qui porte le montant initial du marché de 3 408 600,75 € TTC
à **3 508 689,78 € TTC**

- PITEL pour le lot n° 3 « démolitions, construction de boutique »
pour un montant de 92 018,53 € TTC
ce qui porte le montant initial du marché de 382 102,35 € TTC
à **474 120,88 € TTC**

- BONMORT RESEAUX Agence CEE pour le lot n° 4 : « éclairage public, électricité, sonorisation »
pour un montant de 20 579,57 € TTC
ce qui porte le montant initial du marché de 420 923,23 € TTC
à **441 502,80 € TTC**

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les avenants n° 1 avec les entreprises titulaires,

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal

- d'attribuer les subventions suivantes :

<u>ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS</u>	
o ROC BASKET	1 500,00
o ROC BOXE	500,00
o ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB	2 000,00
o ENTENTE ROYAN ST GEORGES HANDBALL	5 000,00
o ROYAN SAUJON RUGBY	1 000,00
o HANDISPORT SAINTONGE ROYAN	557,00
TOTAL GENERAL	10 557,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association
« LES REGATES DE ROYAN »,

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association
« ROYAN OCEAN CLUB TENNIS »,

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer les subventions suivantes :

o ROYAN CULTURE	104 000,00
o GROUPE THEATRE ROYAN	100,00
o GRAND CHŒUR DE L'ABBAYE AUX DAMES DE SAINTES	800,00
o SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE ROYAN	2 000,00
TOTAL	106 900,00
CREDIT RESERVE	1 200,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

DESIGNE

- comme représentants de la Ville de Royan au sein du Conseil d'Administration de l'association Royan Culture :

- Madame Hélène LECOMTE
- Monsieur Jean-Michel DENIS
- Madame Véronique WILLMANN

DECIDE

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « ROYAN CULTURE »,
 - d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
 - d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée 19 h 53.